

COMPTE-RENDU DU CONSEIL CITOYEN DE SAINT-BERNARD du 4 NOVEMBRE 2024 à 19 h

Elus présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, Marc SOLFOROSI, Adjoint au Maire.

MMES Claire ANDRIEUX, Sylvie CHASSAGNE, Brigitte FROMONT, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

Il s'agit du 9^{ème} Conseil Citoyen. 18 questions.

Les réponses des élus apparaissent dans le corps du texte en [bleu](#).

Questions de Mme NICAISE Virginie et Mme BALLESTER Isabelle

- 1 et 2 (questions regroupées) Réponse de M. le Maire

Mme NICAISE :

Je demande que soit examinée ma demande de traitement du problème de la tenue des chiens sur le chemin de halage.

En effet, sur la commune de Trévoux, un panneau stipule l'exigence municipale de la tenue en laisse courte.

Mais sur notre commune rien n'est exigé, ce qui laisse au propriétaires l'obligation d'avoir une « maîtrise sur son chien », s'il est considéré comme dangereux.

Sans être de catégorie 1 ou 2, ce qui est encore un autre cas que je n'aborde pas, un chien est toujours dangereux sur une piste cyclable où des enfants ou adultes sont susceptibles de tomber par la simple perte d'équilibre. De plus, le chemin de halage est pour tous, même les personnes handicapées, encore plus vulnérables aux chutes. Les enfants en poussettes sont également à la hauteur des museaux des chiens, qui, même les plus gentils, sont susceptibles de mordre.

Je vois également des propriétaires de petits chiens, bien tenus en laisse, qui renoncent au chemin de halage, car de gros chiens, échappant évidemment à tout contrôle de leur maître, se ruent sur le petit animal.

Je rappelle que la responsabilité des propriétaires est engagée.

D'autres communes ont pris un arrêté et obligent la tenue en laisse courte, ce qui facilite la réglementation et leur responsabilité.

J'aimerais que ma requête soit examinée par le conseil municipal.

Mme BALLESTER :

Pour le prochain conseil citoyen,

Je souhaite évoquer le problème des chiens non tenus en laisse sur la commune de Saint Bernard, qui sont de plus en plus nombreux

En particulier sur le chemin de halage.

Même si leur maître est à côté et pense que son chien n'est pas dangereux, celui peut se révéler quand même dangereux ;

- faire tomber un cycliste,
- effrayer et déstabiliser un piéton qui craint les chiens
- s attaquer à un autre chien, lui en laisse

C'est pourquoi je souhaite que l'obligation de tenir son chien en laisse soit notée et respectée sur notre commune.

Ce sujet a déjà été traité lors de la réglementation du chemin de halage, qui est passé en Vélo route 50.

Nous sommes à la campagne, on peut promener, faire courir son chien, sans tomber dans la réglementation des villes.

Nous ne sommes pas dans le même contexte qu'en ville. On s'appuie sur le bon sens des maîtres. Les chiens sont laissés sous la responsabilité de leurs maîtres, avec ou sans laisse.

Le chemin de halage est un espace partagé, où tous les modes doux de déplacement doivent se concilier (vélos, trottinettes, piétons)

A Trévoux, une réglementation existe, mais ce n'est pas le même contexte qu'à St Bernard.

Question de Mme Mireille CASSOUX

-3 Réponse de M. J-C LAMBERT

Cette question concerne le ramassage des poubelles grises je me demandais s'il ne serait pas possible d'envisager un ramassage de ces poubelles que tous les quinze jours comme les poubelles jaunes avec tous les tris effectués il s'avère que les poubelles sont pratiquement vides cordialement

Ce dossier a été mis à l'étude par la CCDSV pour rester dans le budget. Un bureau d'études travaille dessus.

M. le Maire précise que depuis l'arrivée des bacs jaunes, le tri a progressé, et que le poids des poubelles grises a diminué.

Les administrés seront accompagnés lorsque le tri des biodéchets sera mis en place (des ambassadeurs du tri de la CCDSV feront du porte à porte)

Question de M. Michel DUPUIS

- 4 Réponse de M. le Maire

Concernant le chemin de la Mulati

La chaussée devient de plus en plus impraticable ainsi que les bords qui sont mal entretenus

Avez-vous l'intention de faire refaire la chaussée ? Et si oui quand ?

Ce chemin est très utilisé à cause de la maison de retraite

Par exemple le chemin des érables est parfait

Le chemin de la Mulati a souffert du passage des camions lors des travaux d'assainissement, car la déviation passait par ce chemin. Ce chemin est entretenu lors de la campagne annuelle du PATA (Points à Temps Automatique) Il n'est pas prévu de refaire ce chemin.

Le chemin des Erables avait été refait lors des travaux d'assainissement réalisés par la CCDSV.

- 5 Réponse de M. le Maire

Malgré les efforts pour faire ralentir les véhicules dans saint Bernard

Je constate que cela ne ralentit en rien beaucoup de voitures et que beaucoup ne respectent pas les priorités à droite

Saint Bernard est devenu vraiment un lieu de transit

Y a-t-il des solutions ? Radars ?

M. le Maire rappelle qu'à l'issue d'un questionnaire, la sécurité routière est ressortie comme la première préoccupation des spinosiens. Un bureau d'études a travaillé sur ce sujet, et des préconisations ont été formulées. La commune a décidé de l'implantation de coussins lyonnais, de plateaux traversants, de dos d'âne et de panneaux de signalisation. Il y a un grand mieux sur St Bernard, mais il y aura toujours des comportements non-civiques de certains.

De nombreux contrôles sont réalisés par la BMO (brigade motorisée) de la gendarmerie. Dans les visites de quartier, les élus ont bien pris en compte les remarques des spinosiens sur les aménagements de sécurité routière. Au carrefour du chemin des Erables et de la Prière, la voirie a été redessinée par des aménagements. Il y aura toujours des fous du volant malheureusement.

Questions / Remarques de M. P-L BALLET

- Réponse de M. le Maire

Chemin de la Prière, côté nord :

- Entrée depuis Jassans : De nombreux véhicules prenant cette voie en rentrant de Jassans débordent largement sur la partie gauche de la chaussée et se trouvent en face des véhicules montant et voulant sortir ; A l'occasion d'une nouvelle sortie de la machine à tracer, il serait peut-être utile de prolonger le marquage axial existant sur une quinzaine de mètres. Et éventuellement de veiller à la coupe des jeunes acacias qui masquent la visibilité.

M. le Maire précise que si la commune peut intervenir, elle le fera. Sur les bas-côtés, les acacias appartiennent soit à la commune de St Bernard soit de Jassans Riottier. La mairie de Jassans sera contactée pour la partie les concernant.

- Virage devant l'entrée de la STEP de Jassans : La tranchée de canalisation fibre optique (coté Saône) n'a pas été remblayée ni compactée correctement lors des travaux :

Certains véhicules venant de Jassans vers le Prieuré s'écartent pour éviter l'affaissement et prennent le virage en plein milieu de la chaussée ; Quelques pelles d'enrobé à chaud éviterait peut-être ce déport et les conséquences d'un face à face ! Les quelques gravillons du point à temps ne servent à rien, si ce n'est à faire dérapier un cycliste !

Le délégué du SIEA sera contacté à ce sujet.

· Parcelle Boyer, AA29, accès aux maisons du N° 1120 :
Sur ce chemin d'accès privé, EDF a eu l'autorisation de la famille Boyer de poser des supports aériens de ligne d'alimentation électrique, une convention a été établie entre les parties, EDF s'engageant à l'entretien de cette ligne. Depuis SIEA a fait poser des câbles à fibre optique sur ces mêmes appuis.
Or, ces dernières années, 2 acacias sont tombés sur les propriétés voisines, ne touchant pas les câbles car plus bas, nous avons géré la situation entre voisins. Mais les prochains à tomber sont bien plus haut que les câbles et donc vont endommager la ligne électrique et le câble FO, peut-être plus.
Si on veut éviter de tels ennuis, il faudrait convaincre EDF d'étêter les arbres, à un niveau plus bas que les câbles, la famille Boyer s'engageant ensuite à couper ces arbres et récupérer le bois. Ils n'ont pas les moyens techniques d'intervenir dans les conditions actuelles. La situation serait pérenne : un investissement bien moins coûteux qu'une réparation.

C'est une voie privée. La mairie ne peut pas intervenir.

· Boîtes à lettres : Certains propriétaires doivent ignorer que leur boîte à lettres doit être accessible : format original, boîte encastrée dans la végétation, etc. Il est peut-être utile de rappeler les règles dans un SBI ? Notre Béatrice est brave, n'abusons pas !

Un rappel sera fait dans le prochain SBI.

Questions de Mme Christine DELAFAY

- 6 Réponse de M. le Maire

Pourriez-vous étudier au conseil citoyen du 4 novembre,

-le dossier des ordures ménagères à savoir que les ordures ménagères sont moins importantes depuis qu'a été installé la poubelle de recyclage, ne serait-il pas plus judicieux de faire passer les poubelles ménagères que tous 15j, et penser à une poubelle pour les déchets verts...ou redemander au préfet de pouvoir (1 fois par an) de brûler les déchets verts

Les déchets verts de jardinage continueront à aller à la déchetterie. L'interdiction de brûlage est édictée par un arrêté préfectoral. Des dérogations existent pour les exploitants agricoles et les forestiers.

Il est rappelé qu'en cas non-respect de cette interdiction, la contravention est de 475 €.

- 7 Réponse de M. le Maire

-le marché du jeudi soir c'est super mais il faudrait si possible un maraîcher qui ait à la vente des légumes et des fruits ...ainsi qu'un fromager ...

A ce jour, il y a un maraîcher et un boucher charcutier traiteur. Un fromager devrait également s'installer. D'autres commerçants sont également intéressés.
A terme, le marché sera transféré sur la Place Longue.

- 8 Réponse de Mme F. POINTON-SCHOENAUER

-en projet culturel serait-il possible d'avoir des cours de dessin ou peinture !!!!
merci de tenir compte de mes propos

Cela relève d'une démarche associative, et non pas communale.

- 9 Réponse de M. le Maire

- comment envisagez-vous le problème des moustiques qui nous a pourri pour la deuxième année notre été et qui d'ailleurs continue à nous gêner.....

Il faut désormais apprendre à vivre avec les moustiques. Le moustique-tigre s'est installé. Il faut lutter contre sa prolifération en évitant les lieux de ponte (eau stagnante)
Seul traitement possible : lorsqu'un cas de maladie (dengue notamment) est détecté, l'ARS (Agence Régionale de Santé) procède à des traitements. L'ARS est intervenu 2 fois cet été dans des secteurs bien définis.

- 10 Réponse de M. le Maire

- il s'agit d'un problème de visibilité sur la route Valadon et la rue qui mène chez Bibet, des arbustes ont été plantés et on ne voit pas les véhicules qui arrivent du parking et on risque l'accident....

C'est une priorité à droite donc il faut lever le pied.
Le service technique en sera avisé pour voir si cela est gênant.

Questions de M. Jean-Claude RAFFY
--

- 11 Réponse de M. le Maire et M. J-C LAMBERT

1/ La commune a-t-elle lancé un appel d'offres pour la fourniture et l'installation de panneaux solaires sur ses toitures ?

Concernant les toitures des bâtiments communaux, un appel d'offres sera lancé.
La mairie ne passera pas d'appel d'offres pour le restant de la commune.

- 12 Réponse de M. le Maire et M. J-C LAMBERT

2/ La commune, avec le SICTOM, envisage-t-elle un nouveau type de ramassage des ordures ménagères et des déchets - fréquence, incitatif, au poids, ...

Ce n'est pas prévu à ce jour. Et la décision sera prise à la CCDSV, compétente pour les déchets.

Question de Mme BEAL

- 13 Réponse de M. le Maire

Nous aimerions savoir si les transports "Saônibus" vont être améliorés cette année ; sera-t-il à nouveau possible d'aller en gare d'Anse dans la journée et notamment à partir des arrêts "à la demande" comme celui du Bois des Lys ?

Merci de votre réponse.

La compétence transports relève de la CCDSV.

La CCDSV a lancé un questionnaire sur cette question. A ce jour, nous n'avons pas de retour.

Aujourd'hui, le Saônibus n'est pas performant, il s'adapte mal aux trajets du train. Il y a moins d'arrêts sur St Bernard.

M. le Maire précise que le budget du Saônibus fait seulement 23 000 € de recettes par an. Il avait proposé la mise en place de la gratuité pour aller se garer sur les parkings relais.

Beaucoup d'usagers sont mécontents. Les élus communautaires de la commune l'ont fait remonter à la CCDSV.

Question de Mme Laurence GABANA

-14 Réponse de M. le Maire

Nous nous rendons régulièrement à la gare et nous avons remarqué qu'il est dangereux de circuler à pied ou à vélo sur la route entre Saint-Bernard et Anse.

Si on veut prendre le Saônibus pour se rendre à la gare, l'offre est très restreinte, il n'y a que 3 bus le matin (7h06, 8h06, 9h21) et 2 l'après-midi pour le retour (16h40 et 18h05) Ces horaires ne sont pas compatibles avec les horaires de travail.

De plus, si le bus a du retard en raison de la circulation, on rate le train.

Est-il prévu de mettre des bus supplémentaires et/ou de faire une piste cyclable et piétonne entre Saint-Bernard et Anse ?

En attendant, nous sommes dans l'obligation de prendre la voiture.

Le service est décalé par rapport à la demande. La CCDSV sera sollicitée.

Concernant le pont, la commune a sollicité la CCDSV pour que le pont soit doublé par une passerelle modes doux. Ce projet est acté dans l'Ain et le Rhône (qui gère désormais le pont)

Une réunion se tiendra prochainement en mairie avec la CCDSV, le bureau d'études, le maire de Anse et la communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées.

JP KLEIN précise que si pose vraiment problème c'est le cheminement piétonnier après le pont.

Questions de Mme Nadine FAURE

-15 Réponse de M. le Maire

- peut-on rappeler aux citoyens d'entretenir leurs haies côté rue, de ramasser leurs déchets végétaux, afin de garder une visibilité, de ne pas rayer nos voitures, de ne pas se blesser le visage avec des ronces. Par moment, il est impossible de le suggérer aux voisins sans déclencher l'hystérie.

Un arrêté concernant l'entretien des trottoirs et accotements sera prochainement pris. Le conseil municipal a validé cet arrêté en septembre 2024.

Cet arrêté sera accompagné d'un marché à bons de commande, pour faire les travaux en lieu et place des administrés récalcitrants. Ils seront facturés à l'issue des travaux.

-16 Réponse de M. le Maire

- Le chemin du bois va être refait. Pourquoi ? Intérêt ? Est-ce que la commune prépare des projets de création de lotissements ?

Aucun projet de prévu. Le chemin ne sera pas refait.

- Je vous remercie pour cette belle journée de randonnée dans notre commune et de la découverte de notre patrimoine. Merci à la mobilisation des bénévoles

- Je vous remercie pour l'entretien du cimetière. Ce respect est bienvenu, merci pour cette bienveillance

L'entretien du cimetière sera accentué. Le désherbage chimique étant interdit, une alternative sera recherchée. Des travaux d'abattage et d'élagage sont en cours.

Le cimetière n'était pas propre pendant une période, M. le Maire s'en excuse.

-17 Réponse de M. le Maire

- Pourquoi lisons-nous autant de démissions de nos élus ?

L'engagement sur un mandat, sur 6 ans, c'est long. C'est un travail à concilier avec la vie personnelle (familiale et professionnelle)

Et des décisions prises en conseil municipal peuvent heurter des positions personnelles.

Il s'agit d'un travail quotidien, avec des réunions.

Au niveau national, le constat est le même, et de nombreux élus ne se représenteront pas. Il y a un vrai malaise et une grande inquiétude.

Question de M. Jean-Jacques HEMONT

18 - Réponse de M. le Maire

Serait-il possible de fermer la terrasse du Mille Club, afin de pouvoir l'utiliser lors de manifestation associative comme espace de cuisine ?

Il avait été émis une idée d'installer des rideaux.

Premièrement si l'on ferme, il faudra l'accord de l'architecte qui a rénové le Mille Club.

Deuxièmement, il faut que ce soit abordable financièrement et solide.

Fin du Conseil Citoyen à 20h05.

Les élus remercient les spinosiens de leur participation.